



## Aide juridictionnelle et désignation d'un avocat

Par **labderitain**, le **31/10/2022** à **19:20**

Bonjour,

Je dispose encore d'un mois et demi pour effectuer un recours contentieux. Je viens d'effectuer la demande d'aide juridictionnelle avec désignation d'un auxiliaire de justice. Faut-il que j'attende la mise en relation avec l'avocat qui sera désigné avant de procéder au télérecours? J'aurais effectivement apprécié l'aide d'un avocat pour formuler la requête, mais le délai de réponse pour l'aide juridictionnelle peut être plus important que ce mois et demi dont je dispose encore. Comment faire? Contacter un premier avocat pour de simples conseils?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **31/10/2022** à **20:57**

Bonjour,

Il y a lieu de se référer à [l'art. 43 du Décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et relatif à l'aide juridictionnelle et à l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles...](#)

Par **labderitain**, le **31/10/2022** à **21:29**

Un grand merci; cela répond exactement à ma question.